

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA VILLE DE LINGOLSHEIM Janvier à Mars 2008

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2008 visées par la Préfecture le 4 avril 2008

I.- ADMINISTRATION GENERALE

1) Désignation des trois conseillers communautaires – scrutin de liste à 1 tour – art. L 5215-10 du CGCT

Le conseil municipal :

- Vu les candidatures de liste enregistrées :
 - procède à l'élection à bulletin secret

Le vote donne les résultats suivants :

VOTANTS : 33 – BULLETINS NULS 5 – Liste « ENSEMBLE POUR LINGOLSHEIM » 28

Les 3 délégués à la communauté urbaine sont :

- Monsieur Yves BUR
- Monsieur André HETZEL
- Madame Danielle GERARD

2) Règlement intérieur du Conseil Municipal (art. L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Vu l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant que dans les communes de 3 500 habitants et plus le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,
- Vu le projet de règlement proposé
 - approuve le règlement intérieur du conseil municipal de la ville de Lingolsheim et décide sa mise en place immédiate.

3) Délégations au maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Considérant que pour faciliter la gestion quotidienne de la commune il y a lieu de donner délégation à Monsieur le Maire pour les 18 points énoncés dans l'article précité
- Considérant que Monsieur le Maire donnera information au conseil municipal des décisions qu'il aura prises dans le cadre de cette délégation au cours de la séance du conseil municipal suivant la décision
 - charge Monsieur le Maire pour la durée de son mandat :
 - 1) d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux

- 2) de fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal
- 3) de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires. La limite étant le montant inscrit au budget.
- 4) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.
- 5) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 6) de passer les contrats d'assurance
- 7) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- 8) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- 9) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- 10) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 30 000 F (4 573,50 €)
- 11) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- 12) de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
- 13) de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement
- 14) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- 15) d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal
- 16) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal. A cet effet, le conseil municipal donne à Monsieur le Maire pendant la durée de son mandat, une délégation générale pour ester en justice (en défense ou en action) au nom de la commune.
- 17) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.
- 18) de donner, en application de l'article L 324.1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

4) Fixation des indemnités du maire et des adjoints

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24 et R 2123-23
 - décide de fixer l'indemnité de fonction de Monsieur le Maire à 90% de l'indice 1015 (article L 2123-23-1) et l'indemnité de fonction des adjoints à 33 % de l'indice 1015 (article L 2123-23 – strate. Démographique de 20 000 à 49 999).
 - Fixe le versement de ces indemnités à partir de la date de l'installation du Conseil Municipal soit le 14 mars 2008.

5) Reconduction de l'indemnité de conseil allouée au comptable

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de reconduire l'indemnité de conseil allouée au comptable pour la durée du mandat.

6) Constitution des différentes commissions et représentations

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Vu l'article L2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant notamment la création de commissions municipales en Alsace-Moselle,
 - Au vu des fiches proposées,
 - entérine la composition des différentes commissions et groupes de travail et les représentations dans les différents organismes.

II.- AFFAIRES FINANCIERES

A/ Compte Administratif et Compte de Gestion 2007

1) Compte administratif 2007

Le conseil municipal :

- Vu les documents présentés et les explications remises
 - constate que le résultat de l'exercice 2007 s'établit à :
Fonctionnement 3 655 974,65 €
Investissement - 1 781 062,02 €
 - approuve le compte administratif 2007 par 27 voix pour et 5 contre

Le compte de gestion du comptable présente les mêmes résultats

- approuve le compte de gestion 2007 par 27 voix pour et 5 contre

2) Affectation du résultat

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Vu le compte administratif 2007
 - procède à l'affectation du résultat comme suit :

ligne budgétaire 001 en dépenses d'investissement	
- besoin d'investissement :	3 456 638,89 €
article 1068 en recettes d'investissement	
- part affectée à l'investissement :	1 807 951,87 €
ligne budgétaire 002 en recettes de fonctionnement	
- solde cumulé 2007 :	1 770 921,70 €

B/ Subventions

1) Participation aux frais de déplacements des associations sportives

Le conseil municipal à l'unanimité :

- attribue les participations aux frais de déplacement aux associations suivantes :

- CCSSL section basket	840 €
- CCSSL section tennis de table	280 €
- Club de natation	1 820 €
- Compagnons d'arc	700 €
- Football club Lingolsheim	1 820 €
- Handball club Lingolsheim	2 240 €
- I.B.A.L.	2 100 €
- Tennis club	1 960 €
- A.C.P.A. Amitié/Boxe	3 360 €
- A.C.P.A. Amitié/Judo	560 €
- A.C.P.A. Amitié/Tennis de table	840 €
- A.C.P.A. Amitié/Tir	<u>1 960 €</u>
	18 480 €

2) Subventions à l'Albatros dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances– vacances de février et d'avril

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Vu les projets proposés
 - décide l'attribution d'une subvention totale de 770 € à l'Albatros pour les actions dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances.

3) Subventions à l'Albatros dans le cadre du C.U.C.S. (Contrat Urbain de Cohésion Sociale)

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Vu les projets proposés
- décide l'attribution d'une subvention de 6 400 € à l'Albatros pour les actions dans le cadre du dispositif Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Le crédit pour cette subvention est inscrit au budget 2008 – article 6574-520

4) Participation à l'organisation d'un spectacle par Yoyo Bilingo

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Considérant la nécessité de soutenir l'action de Yoyo Bilingo et le site bilingue
 - décide d'attribuer à Yoyo Bilingo une subvention de 300 €

Le crédit est inscrit au budget 2008 – article 6574-520

5) Subvention pour un gala de boxe

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Vu le projet de gala présenté par le boxing-club de Lingolsheim
 - décide une participation financière de 2 000 €

Le crédit est inscrit au budget 2008 – article 6574-024

III./ PROJET DE RENOVATION URBAINE

1) Transaction immobilière

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Vu la transaction proposée au bénéfice de l'aménagement d'un chemin piétonnier
 - donne un avis favorable à cette opération.

2) Lancement de l'étude pour la réalisation d'un gymnase

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Vu le projet de réalisation d'un gymnase sur le quartier des Hirondelles dans le cadre des travaux d'accompagnement au projet de rénovation urbaine
 - décide de la réalisation de cet équipement et du lancement de l'étude y afférente.
 - charge Monsieur le Maire de solliciter les participations financières auprès des différents financeurs.

IV./ DIVERS

1) Mise en place du paiement en ligne

Le conseil municipal à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la mise en place du paiement en ligne pour les services municipaux.

2) Revalorisation du tarif de distribution du journal municipal ou autres publications d'informations

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de porter la gratification versée aux associations pour la distribution du journal municipal ou d'autres publications de la ville à 415 €/distribution.
Ce nouveau montant est appliqué à partir du journal municipal n° 96.

ARRETES MUNICIPAUX

7/1/08 (visa 8/01/08)

stationnement interdit côté des immeubles pairs, **rue du Général Leclerc** entre la rue du Maréchal Foch et la rue des Lilas, pour des travaux de construction d'un immeuble, à partir du 7/1/08 pour la durée des travaux (1^{er} trimestre 2009)

10/01/08 (visa 15/01/08)

circulation en sens unique alterné, **rue d'Ostwald**, tronçon entre la rue Picard et la rue des maçons, sur environ 50 mètres, pour des travaux d'élagage le 15 et 16/01/08

8/1/08 (visa 15/01/08)

circulation par demi chaussée, entre le 10 et le 20 **rue d'Ostwald**, pour des travaux de renouvellement de branchements d'eau, du 28/1 au 08/02/08

10/1/08 (visa 18/01/08)

déplacement du panneau de localisation sur la limite du ban communal entre Lingolsheim et Ostwald

11/1/08 (visa 15/01/08)

circulation par demi chaussée **10a rue d'Eckbolsheim**, pour des travaux de branchements d'assainissement du 16 au 18/1/08

11/1/08 (visa 18/01/08)

mesures de sécurité lors du passage sur le tracé emprunté par l'extension du tram jusqu'au terminus **rue des Hirondelles**.

14/1/08 (visa 15/01/08)

mise en place d'un camion de chantier **4 rue du Général Leclerc**, pour travaux de reconnaissance de sol du 21 au 2/1/08

17/1/08 (visa 18/01/08)

installation de barrières de chantier **avenue Schuman** et **rue des Hirondelles** pour le projet de construction de 106 logements, pour la durée des travaux

18/01/2008 (visa 25/1/08)

stationnement interdit sur 10 mètres, **40 rue d'Ostwald**, de part et d'autre du poteau d'arrêt provisoire C.T.S. pour la durée des travaux

22/01/2008 (visa 29/01/08)

circulation rétrécie **9 rue de Molsheim** du 23 au 30/01/08 pour des travaux de remplacement d'une vanne de sectionnement eau

22/1/2008 (visa 29/01/08)

circulation par demi chaussée dans le carrefour **rue Lamartine** **rue Voltaire** du 4 au 22/2/08 pour des travaux de renouvellement des branchements d'eau

24/1/2008 (visa 29/01/08)

circulation à sens unique alterné **avenue Schuman**, entre le giratoire rue des Hirondelles et rue Freppel, du 28/1 pour la durée des travaux

25/01/2008 (visa 29/01/08)

circulation par demi chaussée en sens unique alterné **10a rue d'Eckbolsheim**

25/01/2008 (visa 29/01/08)

occupation de voirie pour travaux d'extension de la maison d'habitation **4 rue du Général Leclerc**, du 28/01 au 29/02/2008

28/01/2008 (visa 29/01/08)

circulation sens unique alterné au **178 rue du Maréchal Foch** pour travaux de coupe d'un noyer du 4 au 8/02/08

29/1/08 (visa 1/02/08)

stationnement ou arrêt interdit à l'ensemble des usagers à l'exception des bus et cars pour lesquels l'arrêt est autorisé au niveau du **7 rue des Hirondelles**

29/01/08 (visa 1/02/08)

instauration d'un cédez le passage, au débouché du **chemin reliant la rue de Koenigshoffen vers la rue de la Gare**

31/01/08 (visa 05/02/08)

circulation à sens unique alterné **rue Kastler rue de Graffenstaden** les 6, 7, 13 14 20 et 21 février 2008 pour une intervention dans un regard d'eau existant

4/02/08 (visa 05/02/08)

circulation par demi chaussée **10 b rue d'Eckbolsheim** du 18 au 22/02 pour des travaux de pose d'un branchement neuf en eau potable

4/2/08 (visa 08/02/08)

circulation interdite à tous les véhicules **rue des Hirondelles** entre le giratoire et l'immeuble n° 7 du 18 au 20 février pour des travaux de pose de tapis d'enrobé

11/2/08 (visa 14/2/08)

rue du Général Leclerc, la circulation se fera à sens unique entre la rue du Maréchal Foch et la rue des Lilas du 13 février pour la durée des travaux de pose de réseaux pour le compte de l'Electricité de Strasbourg (estimée à 3 jours)

19/02/08 (visa 22/02/08)

rue des Alouettes, le stationnement sera interdit côté droit pour des travaux d'abattage d'arbres à partir du 25/02 pour la durée des travaux.

28/2/08 (visa 4/3/08)

Rue du Maréchal Foch, circulation à sens unique alterné au n° 92 pour des travaux d'élégage

28/2/08 (visa 4/3/08)

Parking Hirondelles, création de deux places de stationnement handicapés sur le parking Hirondelles

28/2/08 (visa 4/3/08)

Voie périphérique, création d'un cédez le passage au débouché de la voie périphérique. La rue des Hirondelles reste prioritaire

28/2/08 (visa 4/3/08)

Voie verte, le long de la voie tram entre la rue d'Ostwald et la rue des Hirondelles

28/2/08 (visa 4/3/08)

rue d'Ostwald, stationnement interdit des deux côtés de la rue, entre la rue des Alouettes et l'allée Pflimlin

28/2/08 (visa 4/3/08)

rue d'Ostwald, couloirs réservés à la circulation des autobus de la C.T.S dans le sens normal de circulation

28/2/08 (visa 4/3/08)

rue d'Ostwald, piste cyclable bidirectionnelle côté immeubles pairs, entre la rue des Alouettes et l'allée Pflimlin. Cédez le passage aux véhicules circulant sur les rues abordées

28/2/08 (visa 4/3/08)

rue des Hirondelles, piste cyclable bidirectionnelle côté immeubles pairs, entre la rue des Alouettes et l'allée Pflimlin. Cédez le passage aux véhicules circulant sur les rues abordées

28/2/08 (visa 4/3/08)

Parking tram, création de 3 places de stationnement pour personnes handicapées dans le parking

3/3/08 (visa 04/03/08)

Rue du Général Leclerc, circulation interdite au n° 2 le 10/03/08 pour les travaux de gros œuvre de l'immeuble « Les Victoires »

5/03/08 (07/03/08)

Rue du Général Leclerc, circulation sens unique alterné au n° 2 le 10/03/08 pour les travaux de gros œuvre de l'immeuble « Les Victoires »

10/03/08 (visa 14/03/08)

rue de la Gare, stationnement interdit côté pair

13/3/08 (visa 18/03/08)

rue du Maréchal Foch, circulation sens unique alterné au 92 pour travaux d'élargage

14/03/08 (visa 18/03/08)

rue du Maréchal Foch, circulation interdite le 7 juin pour la Braderie

14/03/08 (visa 18/03/08)

22 rue des Prés, occupation de voirie, pour travaux de ravalement de façade du 12 au 31/05

19/3/08 (visa 28/3/08)

rue Tiergaertel, à son débouché rue d'Ostwald, la voie « tourne à gauche » sera neutralisée du 5 avril pour une durée d'une semaine

26/3/08 (visa 28/3/08)

rue Lamartine entre le n° 2 et 10, **rue Voltaire**, entre la rue Lamartine et rue Claudel, seront barrées à la circulation du 2 au 25 avril pour des travaux de modification du carrefour

28/3/08 (visa 1/4/08)

rue Kastler, dans le carrefour rue Jean Rostand, la circulation se fera à sens unique alternée le 8/04 de 8 h 30 à 17h, pour des travaux de remplacement d'un tampon

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA VILLE DE LINGOLSHEIM
Janvier à mars 2008**

est à consulter au service communication

Lingolsheim, le